

Département de la Haute-Garonne

Mairie de Sainte-Livrade

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2019



L'an deux mille dix-neuf, le 3 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylviane COUTTENIER, Maire.

Présents :

Mmes Nathalie CARDENAS, Sylviane COUTTENIER, Isabelle JOURNET.
MM. Olivier CORNIC, Christophe COSTES, Fabien FERRADOU, Bernard LOPEZ.

Absents excusés : Mme Françoise SAPENA. M. Cédric FOURCASSIER

Absent : néant

Procurations : Mme Françoise SAPENA à Mme Sylviane COUTTENIER

Le conseil municipal a été convoqué le 26 juin 2019.

Madame Isabelle JOURNET a été élue secrétaire de séance.

01. Choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les écoles, les centres de loisirs et la fourniture et la livraison des repas à domicile (N°2019JULL03_01)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le marché de fourniture et de livraison de repas et de denrées alimentaires en liaison froide pour les écoles, les centres de loisirs et la fourniture et livraison de repas à domicile, passé en 2017, prend fin le 31 août 2019.

Madame le Maire informe les conseillers qu'une nouvelle consultation, dans le cadre d'un groupement de commandes, a été lancée selon la procédure adaptée conformément à la législation en vigueur, en marché à groupement de commandes.

Le règlement de consultation prévoyait une offre de base pour laquelle le prestataire doit intégrer au minimum 1 produit issu de l'agriculture biologique chaque jour et une option (option n°1) où le prestataire doit proposer 1 menu issu en totalité de l'agriculture biologique par semaine.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement de commandes s'est réunie le 29 avril 2019 pour procéder à l'ouverture des plis.

Deux sociétés ont répondu :

- CRM
- ANSAMBLE

Il a été demandé par la suite aux 2 candidats des précisions sur leurs offres de l'option n°1 afin de savoir si elle cumulait bien l'élément issu de l'agriculture biologique chaque jour (offre de base) et un menu issu en totalité de l'agriculture biologique par semaine (option n°1).

Les offres présentées par les 2 candidats ne cumulant pas les 2 demandes, il a été demandé aux candidats de présenter une offre avec une option n°2 (offre de base + option n°1) comprenant à la fois 1 élément issu de l'agriculture biologique chaque jour et 1 menu issu en totalité de l'agriculture biologique par semaine.

CRM a fait une offre indépendante, ANSAMBLE a proposé l'option 2 aux mêmes tarifs que l'option 1.

Au vu des offres et au regard des éléments de pondération de la valeur prix et de la valeur technique, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 21 juin 2019 pour analyser les offres propose de retenir la société ANSAMBLE avec l'option n°2 comprenant un élément issu de l'agriculture biologique par jour et un repas issu de l'agriculture biologique par semaine,

Le classement des offres selon les critères du règlement de consultation donne le résultat ci-après :

ANSAMBLE – offre de base	20 Pts
CRM – Offre de base	19.60 Pts
ANSAMBLE – Option 1	19.31 Pts
ANSAMBLE – Option 2	19.31 Pts
CRM – Option 1	18.98 Pts
CRM – Option 2	18.50 Pts

Le récapitulatif des prix unitaires TTC de l'offre que la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir est dans le tableau suivant :

SCOLAIRE	
Déjeuner enfant maternelle	2.55 €
Déjeuner enfant élémentaire	2.66 €
Déjeuner adulte	3.08€
PERI SCOLAIRE	
Déjeuner enfant maternelle	2.55 €
Déjeuner enfant élémentaire	2.66 €
Déjeuner adulte	3.08€
EXTRA SCOLAIRE	
Déjeuner enfant maternelle	2.55 €
Déjeuner enfant élémentaire	2.66 €
Déjeuner adulte	3.08 €
PORTAGE A DOMICILE	
Repas	4.45 €

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de Madame le Maire,
- **DECIDE** d'attribuer le marché concernant la fourniture et la livraison de repas et de denrées alimentaires en liaison froide pour les écoles, les centres de loisirs et la fourniture et livraison de repas à domicile, à la société ANSAMBLE à compter du 1^{er} septembre 2019
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.



Liste des délibérations adoptées :

- Choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les écoles, les centres de loisirs et la fourniture et la livraison des repas a domicile (N°2019JULL03_01)

Nathalie CARDENAS	Oliver CORNIC	Christophe COSTES
Sylviane COUTTENIER	Fabien FERRADOU	Cédric FOURCASSIER Absent excusé
Isabelle JOURNET	Bernard LOPEZ	SAPENA Françoise Absente excusée